

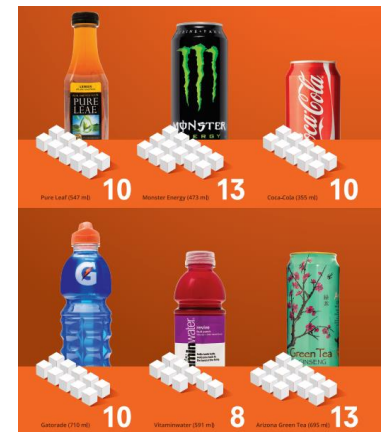
Boissons sucrées : aider la population à réduire sa consommation

Des produits non essentiels, néfastes et surconsommés

Les boissons sucrées devraient être réservées aux occasions spéciales, car leur consommation régulière :

- contribue à l'obésité;
- est associée à plusieurs maladies, indépendamment du poids;
- est liée à la carie et à l'érosion dentaire;
- a un impact défavorable pour l'environnement.

Les boissons sucrées sont surconsommées par la population québécoise, particulièrement chez les jeunes.



Portrait de la situation

Les boissons sucrées sont :

- omniprésentes, peu coûteuses et attrayantes;
- hautement promues par un marketing intensif;
- souvent en rabais;
- offertes dans des formats exagérés.

Mettre en place plusieurs actions

Informé et éduqué les citoyens sur la problématique des boissons sucrées ne suffisent pas pour contrecarrer le marketing intense et incessant dont elles font l'objet.

Pour aider la population à réduire sa consommation, plusieurs stratégies complémentaires doivent être mises en œuvre par le gouvernement.

Il importe d'agir sur ce qui favorise la surconsommation des boissons sucrées : leur prix, leur accessibilité ainsi que leur mise en marché.

Taxer, la mesure la plus prometteuse

Le prix est un facteur primordial dans le processus d'achat.

Taxer les boissons sucrées permettrait :

- d'envoyer un signal clair aux Québécois pour dissuader la surconsommation.
- de réduire la consommation. Plus le prix augmente, plus la consommation est réduite. Une hausse de 10 % à 20 % du prix a démontré son efficacité.
- de compenser les impacts liés à leur consommation, en investissant les revenus générés en prévention.

Revendications pour redonner une juste place aux boissons sucrées

IL FAUT

1. Instaurer une taxe sur les boissons sucrées dont les revenus sont dédiés à la prévention.
2. Réduire l'accès aux boissons sucrées en :
 - ▶ retirant les boissons sucrées des établissements publics (écoles, Assemblée nationale, parcs nationaux, etc.) et soutenir le retrait des boissons sucrées de l'offre alimentaire des municipalités.
 - ▶ interdisant les fontaines de boissons sucrées en libre-service dans les restaurants et cafétérias, une pratique commerciale banalisant et encourageant la surconsommation.
 - ▶ interdisant la vente des boissons sucrées dans les pharmacies, des lieux destinés à promouvoir la santé.
3. Instaurer une mise en garde sur les étiquettes des boissons sucrées pour informer la population quant aux risques pour la santé associés à la consommation de ces produits.
4. Subventionner l'installation et l'entretien des fontaines d'eau dans les lieux publics.

Pour en savoir plus,
contactez-nous ou consultez
cqpp.qc.ca/boissons-sucrees

**MISONS
SUR LA
PRÉVENTION**

Consultez également nos campagnes :

- *Sucre liquide : pas tous les jours !* | sucreliquide.ca
- *J'ai soif de santé!* | soifdesante.ca


coalition poids
québécoise sur la problématique du

Une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec

4529, rue Clark, bureau 102
Montréal (Québec) H2T 2T3
Tél. : 514 598-8058

info@cqpp.qc.ca | cqpp.qc.ca

Septembre 2018